



Recueil de la jurisprudence

Arrêt du Tribunal (sixième chambre) du 20 novembre 2024 – Washtower IP/EUIPO – LG Electronics (WASHTOWER)

(affaire T-376/23)

« Marque de l'Union européenne – Procédure de nullité – Marque de l'Union européenne verbale WASHTOWER – Cause de nullité absolue – Caractère descriptif – Article 7, paragraphe 1, sous c), et article 59, paragraphe 1, sous a), du règlement (UE) 2017/1001 »

1. *Marque de l'Union européenne – Procédure de recours – Recours devant le juge de l'Union – Compétence du Tribunal – Contrôle de la légalité des décisions des chambres de recours – Annulation ou réformation pour des motifs apparus postérieurement au prononcé de la décision – Exclusion*

(Règlement du Parlement européen et du Conseil 2017/1001, art. 72, § 2, et 95)

(voir point 21)

2. *Marque de l'Union européenne – Procédure de recours – Recours devant le juge de l'Union – Compétence du Tribunal – Réexamen des faits à la lumière de preuves présentées pour la première fois devant lui – Exclusion*

(Règlement de procédure du Tribunal, art. 188 ; règlement du Parlement européen et du Conseil 2017/1001, art. 72)

(voir points 22, 23)

3. *Marque de l'Union européenne – Renonciation, déchéance et nullité – Examen de la demande – Présomption de validité de la marque enregistrée*

[Règlement du Parlement européen et du Conseil 2017/1001, art. 7 et 59, § 1, a)]

(voir point 27)

4. *Marque de l'Union européenne – Renonciation, déchéance et nullité – Causes de nullité absolue – Marques composées exclusivement de signes ou d'indications pouvant servir à désigner les caractéristiques d'un produit ou d'un service – Notion*

[Règlement du Parlement européen et du Conseil 2017/1001, art. 7, § 1, c), et 59, § 1, a)]

(voir points 31-36)

5. *Marque de l'Union européenne – Décisions de l'Office – Légalité – Examen par le juge de l'Union – Critères*

(Règlement du Conseil 2017/1001)

(voir point 47)

6. *Marque de l'Union européenne – Renonciation, déchéance et nullité – Causes de nullité absolue – Marques composées exclusivement de signes ou d'indications pouvant servir à désigner les caractéristiques d'un produit ou d'un service – Appréciation du caractère descriptif d'un signe – Critères*

[Règlement du Parlement européen et du Conseil 2017/1001, art. 7, § 1, c), et 59, § 1, a)]

(voir points 53, 61-63, 71)

7. *Marque de l'Union européenne – Renonciation, déchéance et nullité – Causes de nullité absolue – Marques composées exclusivement de signes ou d'indications pouvant servir à désigner les caractéristiques d'un produit ou d'un service – Marque verbale WASHTOWER*

[Règlement du Parlement européen et du Conseil 2017/1001, art. 7, § 1, c), et 59, § 1, a)]

(voir points 56, 69, 73-79)

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Washtower IP BV est condamnée aux dépens.